



ANNEXES PARENTS

A PRESENTER A LA DIRECTRICE DE LA CRECHE COLLECTIVE

LORS DU RENDEZ-VOUS D'INSCRIPTION

Applicable au 22 août 2022

Validé en conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale le 11 juillet 2022



ANNEXES A REMETTRE À LA RESPONSABLE DE LA CRECHE

Annexe 10	Approbation du règlement de fonctionnement
Annexe 11	Décharges parentales
Annexe 12	Reconnaissance : Autorisation administration antipyrétique Protocole traitements médicamenteux Protocole maladies contagieuses Protocole de délégation médicale Protocole d'urgence
Annexe 13	Autorisation de transport pour participer aux activités extérieures
Annexe 14	Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéographie
Annexe 15	Autorisation publication photographie cahier de vie llot des enfants
Annexe 16	Autorisation publication photographie Journal de renaissance
Annexe 17	Information SEPA



ANNEXE 10 – CRECHE COLLECTIVE

APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS

Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la crèche collective validé par le conseil d'administration du C.C.A.S..

Et m'engage à en respecter les modalités.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

*Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°30 –
Annexe 10 Approbation du règlement de fonctionnement crèche collective*



ANNEXE 11 – CRECHE COLLECTIVE

DECHARGES PARENTALES

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

Madame, Monsieur :

Madame, Monsieur :

Téléphone ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ !

Madame, Monsieur :

Madame, Monsieur :

Téléphone ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ ! _ !

A reprendre mon enfant à la crèche en cas d'impossibilité de ma part.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 31 – Annexe 11 Décharge parentale crèches collectives et familiale



ANNEXE 12 – CRECHE COLLECTIVE

RECONNAISSANCE ADMINISTRATION ANTYPYRETIQUE – TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX MALADIES CONTAGIEUSES - PROTOCOLE DE DELEGATION MEDICALE ET TRANSPORT D'URGENCE

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Qu'en cas d'hyperthermie, les professionnelles sont autorisées à administrer un antipyrétique à mon enfant ;
- Avoir pris connaissance du protocole d'administration des traitements médicamenteux et qu'en cas d'absence d'infirmière puéricultrice, aucun nouveau traitement ne sera administré ;
- De l'annexe 4 précisant les maladies contagieuses nécessitant l'éviction de la collectivité ;
- Avoir pris connaissance qu'en l'absence de la puéricultrice, la responsabilité médicale est assurée par une infirmière puéricultrice du service ;
- Qu'en cas d'urgence, l'enfant peut être transporté aux urgences pédiatriques par les services de secours.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 33 – Annexe 12 Administration antipyrétique – Traitements médicamenteux - Maladies contagieuses - Délégation médicale et Transport d'urgence Crèches collectives et familiale



ANNEXE 13 – CRECHE COLLECTIVE

AUTORISATION DE SORTIE ET DE TRANSPORT

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

Mon enfant à participer aux sorties extérieures (médiathèque, éveil musical, exposition éveil culturel, pique-nique...) proposées par l'équipe de la crèche.

Celles-ci se font : à pied, en transport en commun (bus de ville, tramway) ou en minibus (conduit par un membre du personnel encadrant habilité) sur la commune de Talence et/ou sur les communes limitrophes.

OUI ☐

NON ☐

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 35 – Annexe 13 - Autorisation de participer aux activités extérieures crèches collectives et familiale



ANNEXE 14 – CRECHE COLLECTIVE

AUTORISATIONS DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIE ET DE VIDÉOGRAPHIE

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

-L'équipe de la crèche collective à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des animations strictement organisées par la structure pour une utilisation en interne :

OUI ☐

NON ☐

- La Mairie de Talence à publier éventuellement la photographie de mon enfant sur le guide de la commune et toutes autres publications municipales :

Cette autorisation, qui est consentie à titre gracieux pour la durée légale des droits, vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, par tout réseau et système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, intranet, par affichage, et presse.

OUI ☐

NON ☐

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 35 – Annexe 14 - Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéographie crèche collective



ANNEXE 15 CRECHE COLLECTIVE ILOT DES ENFANTS

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE DANS LE « CAHIER DE VIE INDIVIDUEL DE L'ILOT DES ENFANTS » et partage de photos de groupe

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

La directrice de la crèche collective Ilot des enfants de la commune de Talence à publier la photographie de mon enfant son « Cahier de vie individuel » et à partager des photos de groupes.

Ce document est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et est confidentiel. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée est strictement interdite ».

Cette autorisation, qui est consentie à titre gracieux pour la durée légale des droits, vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, par tout réseau de système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, intranet, par affichage, et par presse.

OUI ☐

NON ☐

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et réglementations applicables au Service Petite Enfance.

*Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°58 – Annexe 15 -
Autorisation cahier individuel de vie et partage photos de groupe ilot des enfants*



ANNEXE 16 CRECHES COLLECTIVES LIBELLULES ET PAPILLONS

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE DANS LE « PETIT JOURNAL DE RENAISSANCE »

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

Les Directrices des crèches collectives Papillons et Libellules de la commune de Talence à publier la photographie de mon enfant sur le « Petit Journal de Renaissance ». Ce document est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et est confidentiel. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée est strictement interdite ».

Cette autorisation, qui est consentie à titre gracieux pour la durée légale des droits, vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, par tout réseau de système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, intranet, par affichage, et par presse.

OUI ☐

NON ☐

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et réglementations applicables au Service Petite Enfance.

*Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°58 – Annexe 15
Autorisation petite journal renaissance*



ANNEXE 17 – CRECHE COLLECTIVE

INFORMATION SEPA

A ne remplir que dans le cas où la famille opte pour le prélèvement automatique

Vous avez choisi le prélèvement automatique SEPA (normalisation européenne des formats bancaires) pour vous acquitter de la participation familiale due au titre de l'accueil de votre enfant en structure petite enfance. Le débit de votre compte sera effectué à mois échu, entre le 6 et le 15 du mois suivant.

Le service petite enfance est compétent pour régler tout différend.

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS

Avoir reçu l'information sur les modalités de prélèvement automatique SEPA de la participation familiale de mon enfant.

OUI

☐

NON

☐

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé »

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance. Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 36 – Annexe 17 – Information SEPA – crèches collectives